

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_ 0205

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt six septembre, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 septembre 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M TIENG, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCNIAK, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M MAYOULOU NIAMBA, MME MONIER, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, M KAPLAN,, M. KRZEWSKI

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Monsieur SANCHEZ	qui a donné pouvoir à Madame NAKACH
Madame NEDJARI	qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER
Madame CAMARA NDOMBELE	qui a donné pouvoir à Monsieur BARDET
Monsieur MYA NJIKE	qui a donné pouvoir à Monsieur MEYER
Madame VICTOR	qui a donné pouvoir à Monsieur BEAULIEU
Monsieur TEBALDINI	qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN
Madame THIRON	qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ

ETAIENT ABSENTS

Madame PELLICOLI

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marcus DRAME

Point n° 2 : Rapport d'activité et compte administratif de la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée / Val Maubuée

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0926-DEL2014_0205_2-DE

- suite DEL2014_ **0205**
portant sur le rapport d'activité et le compte administratif de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée / Val
Maubuée

*VU l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales portant obligation pour le
Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), d'adresser chaque année
au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné
du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement, dont la communication doit
être faite par le maire au conseil municipal en séance publique,*

***CONSIDERANT** que, conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Président de la
Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée a transmis à la commune de Noisiel
son rapport d'activité au titre de l'année 2013 ainsi que son compte administratif 2013, présentés en
Conseil Communautaire le 26 juin 2014,*

***CONSIDÉRANT** l'avis du Bureau Municipal du 15 septembre 2014,*

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ,

PREND ACTE du Rapport d'Activité ainsi que du Compte Administratif de la Communauté
d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée pour l'année 2013.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun
dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au
représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	26 SEP. 2014	30 SEP. 2014
Publié le	30 SEP. 2014	

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0926-DEL2014_0205_2-DE